

# TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

**SOCIALISTE**

UNIFIÉ

PRIX : 70 centimes

N° 294. — 24 septembre 1966

**PROGRAMME DE LA FEDERATION**

**LE P.S.U. RÉPOND**

(Page 3)

**BUDGET 67**

**L'impôt**

**sur la**

**consommation**

**s'aggrave**



(Page 5)

Michel Debré : l'ombre de Giscard.

(Photo Elie Kagan.)

**Communiqué  
du P.S.U.**

**sur le projet de loi  
concernant la  
formation  
professionnelle**

Au moment où le Conseil économique et social et le Parlement vont aborder l'examen du projet de loi-programme sur la formation professionnelle, le P.S.U. tient à souligner l'insuffisance de ce texte et son inadaptation aux besoins de la jeunesse et de l'économie du pays.

*Insuffisant*, ce projet, préparé sans la moindre consultation des organisations syndicales ou familiales, l'est de trois façons : il ne prévoit aucune formation professionnelle pour les centaines de millions d'enfants (le quart des effectifs) qui quitteront chaque année à 16 ans les sections pratiques des C.E.S. pour gagner leur vie ; il ne procure aucun moyen de formation professionnelle à l'immense majorité des femmes à qui la nation n'a donné et continue à ne pas donner de métier (les veuves et les mères de trois enfants, seules concernées par le projet, constituent une infime partie de la population féminine active ou en quête d'emploi) ; enfin, il ne donne aucune garantie de travail aux jeunes, déjà nombreux, qui, bien qu'ayant leur C.A.P., ne trouvent pas d'emploi dans leur région.

*Inadapté*, le projet gouvernemental ne règle aucune des trois questions importantes du moment en ce domaine : la rémunération des stagiaires des Centres de F.P.A. (qui est actuellement beaucoup trop faible — le S.M.I.G., sans exceptions — pour remettre à des chargés de famille de prendre le risque d'apprendre un nouveau métier) ; la création des centres de F.P.A. en fonction des besoins effectifs d'emplois (le choix des métiers enseignés continue à se faire au petit bonheur, provoquant parfois le chômage des anciens stagiaires) ; enfin, la participation des groupements syndicaux et familiaux à la définition d'une politique de formation (qui est élaborée uniquement, à l'heure actuelle, par les hauts fonctionnaires et le patronat).

Ce n'est pas en concentrant les crédits insuffisants du V<sup>e</sup> Plan, ni en prenant de simples mesures de détail qu'on satisfera « l'obligation nationale de la formation professionnelle » reconnue par le gouvernement. C'est en dégagant des sommes beaucoup plus importantes et en mettant en place un dispositif adapté aux besoins, conformément aux propositions qu'ont faites à ce sujet les organisations syndicales et familiales. L'essentiel restera ensuite de créer les emplois correspondants aux besoins de la jeunesse, en nombre, en spécification et en localisation géographique : sujet que le V<sup>e</sup> Plan gaulliste n'a fait qu'effleurer.

**NECROLOGIE**

La fédération de la Haute-Marne a subi une perte cruelle : le camarade Pierre Amouroux, âgé de 53 ans, est mort subitement le 15 juillet. Pierre Amouroux, secrétaire général de l'Union locale C.G.T. de Langres, était un militant syndicaliste et socialiste de toute sa vie, donnant l'exemple d'un dévouement et d'un militantisme sans faille et d'une fidélité constante à l'idéal socialiste. Au début de l'année, les lecteurs de « T.S. » s'en souviennent, il dirigeait avec succès la grève de 17 jours à la S.A.L.E.V. et, quelques semaines avant sa mort, il était élu, par la quasi-unanimité des travailleurs de son usine, pour les représenter. De nombreux camarades P.S.U. et C.G.T. l'ont accompagné à sa dernière demeure.

Que notre courageuse et fidèle camarade Yvonne Amouroux trouve, ici aussi, l'expression de notre chagrin et de notre solidarité.

La section d'Achères vient de perdre Fernand Lhomme, décédé subitement. Trésorier de la section depuis sa création, militant exemplaire, Fernand Lhomme combattit toute sa vie pour une société plus juste et plus libre. « T.S. » adresse ses condoléances à sa famille et à son épouse, militante de la section d'Achères.

**Procès BEN BARKA : La "raison d'Etat" contre la justice**

**Le 3 novembre, en dépit des affirmations de Papon, on pouvait arrêter OUFKIR**

« Je ne vois pas pourquoi on a introduit dans cette affaire une raison d'Etat qui n'a jamais existé. » Cette stupéfiante déclaration, c'est M. Papon, préfet de police, qui l'a faite au cours de sa déposition qui clôturait la deuxième semaine de ce procès où ne sont malheureusement jugés que quelques-uns des responsables de l'enlèvement et sans doute de l'assassinat de Mehdi Ben Barka.

Stupéfiante, cette déposition l'a été à bien des égards. M. Papon a tenu à décerner un satisfecit à tous les policiers de la Préfecture de police qui « ont fait bien leur métier et tout leur devoir ». Il ne faudrait quand même pas oublier qu'il n'y a que cinq hommes dans le box, que l'instigateur du rapt, le général Oufkir, ses hommes de main marocains Dlimi, Chtouki, Achachi, les truands français Boucheseiche, Palisse, Le Ny, Dubail n'y sont pas. Auraient-ils pu y être ? C'est là tout le problème,

la veille par le commissaire Caille. Par une série de questions précises et directes, notre camarade M<sup>e</sup> Pierre Stibbe, avocat de Mme Ben Barka, va amener M. Fernet à s'expliquer sur l'action de ses services :

M<sup>e</sup> Stibbe : « Avez-vous informé le préfet de police du rôle des autorités marocaines dans l'affaire ? »

M. Fernet : « Cela va de soi, au milieu de tout le reste. »

M<sup>e</sup> Stibbe : « Alors comment expliquez-vous l'attitude de la police judiciaire ? Quand on a des suspects quels qu'ils soient, la règle est de les interroger. Admettons que le fait qu'Oufkir soit ministre puisse vous retenir, mais ce n'est le cas ni pour Dlimi, ni pour Achachi. »

M. Fernet : « La décision d'interroger ces gens-là ne pouvait pas se poser alors. Il nous fallait plus de choses. Je n'ai pas eu l'ordre de

le directeur de la Sûreté nationale, M. Grimaud, qui doit se rendre à une réception à l'ambassade marocaine, réception à laquelle sera Oufkir, est chargé par M. Frey « de voir quelles sont les réactions d'Oufkir ».

Cette mission confiée à M. Grimaud suffit à prouver qu'on ne prenait pas à la légère les « bavardages de Lopez » (l'expression est de M. Papon).

Quant aux interrogatoires de Lopez sur procès-verbal, ils ne font que reprendre, ainsi que l'a souligné Maître Stibbe, ses déclarations de la veille.

En dépit des affirmations de M. Papon, il ne fait aucun doute que la « raison d'Etat » a joué : le gouvernement français n'a pas voulu interpellier le ministre de l'Intérieur d'un pays « ami », alors même que des charges très lourdes pesaient sur celui-ci.

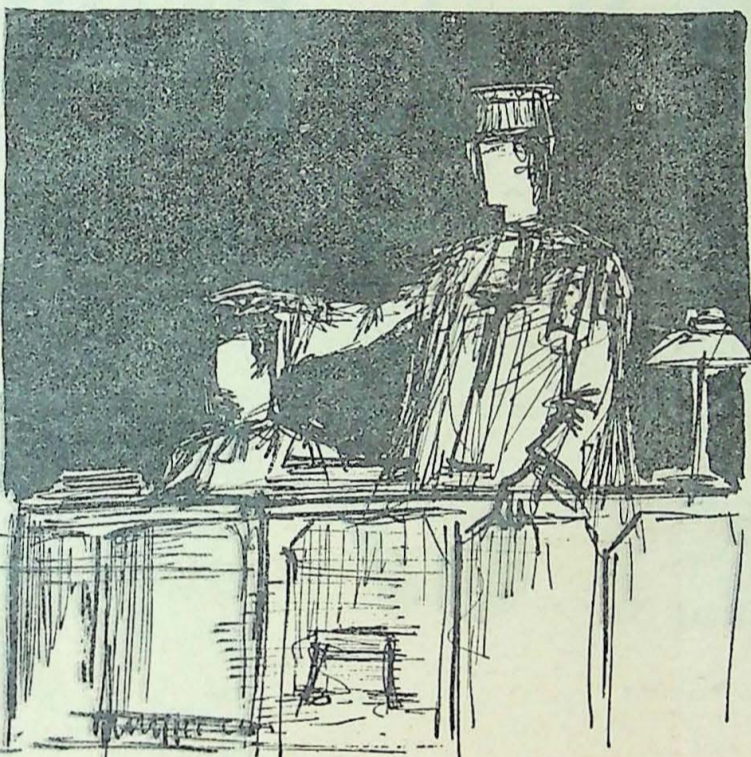
L'action diplomatique est une chose, la justice en est une autre. Dans cette affaire on a voulu substituer l'une à l'autre. Le résultat est connu : les assassins de Mehdi Ben Barka connaissent une impunité que ne viendra pas troubler une condamnation par contumace.

**Des fantômes surgissent**

Il y a beaucoup d'autres choses que nous aimerions apprendre au cours de ce procès car beaucoup trop de taches d'ombres subsistent. Le président Pérez se fâche chaque fois qu'à l'occasion d'une question de la partie civile ou de la défense, des fantômes surgissent et d'autres mystérieuses affaires sont évoquées. « Cela n'a rien à voir avec l'affaire Ben Barka », déclare-t-il. Est-ce bien sûr ? Est-il vraiment aussi inutile qu'il le prétend de savoir si oui ou non Fignon et Boucheseiche ont participé à l'enlèvement du colonel Argoud, si oui ou non l'avocat radié Lemarchand a utilisé les services de truands impliqués dans l'affaire au cours de la lutte anti-O.A.S. ?

Il est des chaînes de complicités, de services rendus qui expliquent bien des choses. Comme l'a déclaré M<sup>e</sup> Brugier, « le général Oufkir a utilisé dans cette affaire des truands naguère agents de la Gestapo, avant-hier luttant contre le mouvement d'émancipation des ex-colonies, puis hier contradictoirement, luttant contre l'O.A.S. pour être aujourd'hui repris en main dans d'autres services. Lesquels ? Il faut sortir de ces boues et dissiper ces miasmes ».

Claude Noël.



et sur ce point, grâce aux efforts acharnés des avocats de la partie civile, nous avons appris beaucoup de choses.

Tout au long de la semaine, les dépositions successives des hauts fonctionnaires de la police nous ont convaincus qu'à un stade essentiel de l'enquête, l'action de la justice n'a pas suivi son cours normal et ceci au nom d'une prétendue raison d'Etat sur laquelle nous reviendrons.

**Un acte de gouvernement**

Rappelons les faits : le 3 novembre au matin, le directeur de la police judiciaire, M. Fernet, reçoit les aveux de Souchon. Il apprend la participation de Souchon et de Voïtot à l'enlèvement. Il ne communique pas ce renseignement capital au commissaire Bouvier chargé de l'enquête.

Lorsque le bâtonnier Thorp lui demande la raison de ce silence, M. Fernet répond : « A partir de ce moment, la décision qui a été prise a constitué un acte de gouvernement et je ne puis pas m'en expliquer... Les décisions m'ont été communiquées par le canal du préfet de police. »

A M<sup>e</sup> Brugier qui lui fait remarquer que l'acte de gouvernement qui lui demandait de soustraire à la connaissance de la justice le rôle criminel de Souchon et Voïtot était en contravention ouverte avec les dispositions du code de procédure pénale, M. Fernet va répondre : « C'était une procédure exceptionnelle dans une affaire exceptionnelle ».

Le 3 novembre au soir, les déclarations de Lopez au commissaire Bouvier font apparaître la responsabilité du général Oufkir. Ces renseignements recourent ceux donnés

ne pas arrêter Oufkir. En l'état de l'enquête le 3 novembre ce n'était pas possible. Et je vous ferai remarquer que dès qu'il s'agit d'un ministre d'un pays étranger, le fait de le retenir ou de l'entendre ne dépend pas du directeur de la police judiciaire. »

M<sup>e</sup> Stibbe : « De qui dépendait cette décision ? »

M. Fernet : « Elle dépendait de ceux qui ont la responsabilité des affaires internationales. »

Les termes employés par M. Fernet ne prêtent pas à confusion : acte de gouvernement, procédure exceptionnelle, décision dépendant des responsables des affaires internationales.

Lorsque M. Papon affirme que la raison d'Etat n'a jamais existé dans cette affaire, il est donc en contradiction totale avec le directeur de la police judiciaire.

**La mission de M. Grimaud**

La thèse de M. Papon est la suivante : si on n'a pas cherché à appréhender le général Oufkir le 3 novembre au soir, ou dans la matinée du 4 avant son départ, c'est parce que « jusqu'au 3 novembre il n'y a que des soupçons, il n'y a que des hypothèses. Les premières allégations sérieuses ne prennent forme que dans la nuit du 3 au 4 lorsque le commissaire Bouvier procède à l'interrogatoire sur procès-verbal du nommé Lopez. »

Or et c'est là que la thèse de M. Papon est singulièrement contredite par les faits : le 3 au soir au moment où soi-disant on n'a pas assez d'informations pour tenter quoi que ce soit contre le général Oufkir,

**TRIBUNE Socialiste**  
HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

**Directeur politique :**  
HARRIS PUISAIS

**Directeurs adjoints :**  
GERARD CONSTANT,  
CHRISTIAN GUERCHE

**Rédacteur en chef :**  
ERIC BERGAIRE

● Administration : 54, bd Garibaldi Paris (XV) Tél. : SUP. 19-20

● Rédaction : 31, r. Mademoiselle Paris (XV) Tél. : FON. 23-60

Pub. Littéraire : 71, rue des Saints-Pères, Paris

Abonnement : C.C.P. Paris 5826-65  
6 mois ..... 18 F  
1 an ..... 35 F  
Soutien : à partir de .. 70 F  
Changement d'adresse : 0,50 F

Directeur de la publication : Roger CERAT.

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.  
59-61, rue La Fayette Paris (9<sup>e</sup>)

éditorial

## PLUS TARD CE SERA TROP TARD

L'INSISTANCE intéressée de nombreux parlementaires U.N.R. pour avancer la date des élections législatives ne semble pas avoir convaincu le général de Gaulle. La dissolution de l'Assemblée nationale si près de la fin de son mandat risquant d'être mal comprise des électeurs, c'est donc en mars 1967 que nous voterons.

Pour le moment, nous vivons donc l'époque des désignations de candidatures. D'ores et déjà nous savons que l'U.N.R., sous le sigle de la V<sup>e</sup> République, n'intronisera qu'un seul candidat par circonscription. D'ici mars, les giscardiens auront eu le temps de négocier et de s'intégrer ; quant aux gaullistes de gauche, en échange de quelques strapontins, ils accepteront une nouvelle fois de disparaître en martyrs incompris.

par Harris PUISAIS

Ce qui nous importe, c'est de savoir où en est aujourd'hui l'opposition de gauche.

Si l'on se réfère aux joutes de cet été entre le parti communiste et les partis membres de la Fédération, on discerne deux tendances.

La première dit ceci :

La gauche n'a eu que 32 p. 100 des voix au premier tour des élections présidentielles. Elle n'est donc encore que minoritaire et ne peut espérer devenir majoritaire qu'en recherchant l'appui d'une autre partie de l'opposition, plus centriste mais qualifiée de progrès. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une marge d'initiative suffisante pour permettre, selon les circonstances locales, des alliances différentes, tantôt à droite, tantôt à gauche. Ce qui compte le plus, c'est d'obtenir une forte représentation parlementaire. On verra bien après ce qu'on lui fera faire.

La seconde raisonne différemment : Elle reconnaît le pourcentage mais estime que cette minorité de départ peut devenir une majorité réelle, à condition que disparaissent toutes les ambiguïtés et que les électeurs ne se trouvent pas seulement devant un choix entre des hommes, mais devant la proposition d'une autre politique que celle du gaullisme.

Ce qui compte le plus, c'est donc l'établissement d'un contrat entre tous les partis de gauche, qui dise clairement, et non pas vaguement, quelle serait la politique faite par cette nouvelle majorité.

Ce contrat établi devrait pouvoir éviter la division des candidatures et créer une dynamique électorale, sans laquelle la gauche ne saurait être victorieuse.

A ces thèses qui continuent de s'affronter, une réponse significative vient d'être donnée. C'est celle de Jean Lecanuet dans son récent « Face à face ».

Avec une grande habileté, en effectuant un excellent numéro, le leader du Centre démocrate a présenté ses offres de service à l'U.N.R.

Ce qui importe pour lui ce n'est même pas, en 1967, d'être l'arbitre d'une nouvelle majorité qui pourrait se substituer à l'actuelle en regroupant divers courants de l'opposition, c'est bel et bien de devenir la force d'appoint du gaullisme, négociant alors avec de Gaulle, et obtenant de lui la modification de ses vues politiques. Du moins Jean Lecanuet le croit-il ou fait-il semblant d'y croire !

Cette position a au moins un mérite. Elle détruit toutes les chances de réussite de la première thèse. Et ceux des membres de la Fédération de gauche qui rêvaient encore de pouvoir recréer le tripartisme de 1945 doivent y renoncer.

La solution se trouve donc dans la seconde analyse et il faut sans perdre de temps la traduire par des initiatives concrètes.

Le « plus tard » de certains ne pouvant devenir que le « trop tard » de toute la gauche.

Il n'est donc plus temps de tergiverser et de repousser le moment du choix de la tactique électorale.

En réalité, ce qui est posé, c'est le problème de l'alliance avec le parti communiste.

Et nous savons bien qu'au sein même de la Fédération, beaucoup s'interrogent sur la position à prendre par rapport au parti communiste.

Pourquoi alors ne pas avoir cette discussion au grand jour et avec la participation de tous les partis de gauche ?

Cette discussion aurait au moins le mérite de montrer à l'opinion publique qui veut ou ne veut pas que l'accord se réalise.

Rien ne s'oppose maintenant à cette confrontation entre les programmes des partis de gauche.

Le P.S.U., pour sa part, y est prêt. Déjà, il a tenu avec le P.C. plusieurs réunions concernant les points d'accord et n'éluant pas les points de désaccord des programmes respectifs.

Aujourd'hui, il rend publiques ses observations sur le programme présenté par la Fédération.

Mais l'expérience nous permet de dire que si ces dialogues sont nécessaires ils ne sont pas suffisants et qu'ils doivent aboutir à une table ronde tenue sans exclusive.

Et le plus tôt sera le mieux.

## Observations du P.S.U. sur le programme de la Fédération de la gauche

### • Lettre à François Mitterrand

Monsieur le Président,

La publication, le 14 juillet dernier, du programme de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste a constitué, à nos yeux, un événement politique important.

Nous avons toujours soutenu que la gauche n'avait de chance de consolider sa fragile unité, qu'elle ne pouvait espérer remporter la victoire qu'à la condition de définir clairement les objectifs qu'elle se propose d'atteindre. Tant de changements sont intervenus dans ce pays comme dans le monde, tant d'expériences amères se sont produites qu'il est devenu impossible de s'en tenir aux formules du passé et de se contenter de déployer ce que vous appelez vous-même un « catalogue de promesses ».

C'est pourquoi le P.S.U. a, dès le mois de novembre 1964, adressé à l'ensemble des organisations politiques et syndicales de la gauche un premier projet de programme et qu'il a, quelques mois plus tard, complété cette démarche en publiant un contre-plan économique et social destiné à être opposé au V<sup>e</sup> Plan gaulliste.

Nous ne pouvons donc qu'être sensibles à l'intention qui a présidé à l'élaboration de votre programme. Nous l'avons étudié avec soin et nous en avons fait une analyse détaillée contenant observations, appréciations, critiques et propositions. Vous recevrez le texte de cette analyse dans les prochains jours.

Plus aucun obstacle ne s'oppose désormais à la nécessaire confrontation qui doit se dérouler à l'intérieur de la gauche tout entière. Encore faut-il que cette confrontation ait un as-

pect constructif et non pas polémique ou simplement académique.

Le préambule de votre programme déclare que celui-ci doit offrir « une base pour l'établissement d'un pacte de gouvernement conclu pour toute la durée de la législature par une majorité qui s'engagera à l'appliquer ». Cela implique évidemment une discussion ouverte avec les autres organisations de la gauche qui ont déjà précisé leurs objectifs dans le but d'aboutir à un programme commun.

Quand, comment, par quelle procédure va s'engager cette discussion ? C'est la question que se posent aujourd'hui la plupart des hommes de gauche ; et c'est la question à laquelle nous demandons à la Fédération de donner une réponse.

Nous avons décidé, lors de notre rencontre du mois de juillet, de nous revoir en septembre. Nous vous proposons de tenir notre réunion avant le 15 septembre, en vous laissant le soin de proposer le jour qui vous conviendra le mieux, et nous souhaitons que le premier point de son ordre du jour porte précisément sur la procédure de discussion du programme.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments socialistes.

E. Depreux,

Secrétaire national du P.S.U.

### • L'analyse du P.S.U.

#### Préambule

Le principal mérite, à nos yeux, du programme de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste, est de dégager la plupart des grands thèmes qui sont acceptés par l'ensemble de la gauche (priorité à l'éducation nationale, aux équipements collectifs, au logement, aux bas salaires, économie sur les dépenses de la force de frappe et les dépenses de prestige, initiatives en faveur du désarmement, restructuration du système du crédit, défense des libertés, etc.), et de retenir un certain nombre des solutions qui ont été mises en avant au cours de ces dernières années par les hommes et par les groupements soucieux de provoquer un renouveau socialiste (mécanismes d'élaboration démocratique du plan, gouvernement de législature, création d'une banque nationale d'investissement et nationalisation des banques d'affaires, reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, loi sur le contrôle des naissances, etc.).

Son défaut essentiel est de présenter ces principes et ces propositions d'une manière décousue, de ne pas les situer dans un cadre cohérent et de ne pas faire apparaître, face au gaullisme, le deuxième terme d'une alternative.

Le programme indique que des modifications devront être apportées à la Constitution de 1958, mais il s'abstient de définir ce que devrait être le régime démocratique de demain. Ses auteurs savent comme nous que le système mis en place par le général de Gaulle fera tôt ou tard surgir des conflits inéluctables entre le président de la République et l'Assemblée nationale. Ils estiment cependant que « le réexamen de la nature des pouvoirs et de leurs relations » ne pourra intervenir que « lorsque les républicains disposeront de la majorité à l'Assemblée natio-

nale » et dans le cas où « l'application loyale de la Constitution » ne suffirait pas « à assurer le fonctionnement de la démocratie ». Cela revient à dire que la F.G.D.S. n'a pas encore de doctrine en matière institutionnelle.

La même incertitude se retrouve sur le terrain économique. On ne voit pas quelles sont les critiques fondamentales que la F.G.D.S. peut adresser au V<sup>e</sup> Plan gaulliste. On ne voit pas davantage quelle serait sa politique dans le domaine de la transformation des structures industrielles et agricoles (orientation économique, expansion, concentration, reconversion), ni comment elle aborderait le problème de la politique des revenus ou celui de la réforme de la distribution.

Nous savons naturellement que le programme a été rédigé dans des délais très courts et que des compléments lui seront apportés (notamment des compléments chiffrés sans lesquels tout programme risque de demeurer un catalogue de louables intentions). Mais, à notre avis, ce n'est pas la hâte des rédacteurs qui est essentiellement en cause. Les points faibles que nous relevons dans le texte du 14 juillet nous paraissent surtout liés à l'absence d'une vision commune de l'évolution de la société française dans les quinze prochaines années. Le préambule dit bien que « la F.G.D.S. étudiera et précisera dans les mois à venir ces perspectives à long terme hors desquelles toute politique risque de tomber dans l'opportunisme ».

La démarche est d'autant plus nécessaire que la gauche n'a pas seulement à se définir par rapport au gaullisme mais aussi par rapport à ce capitalisme moderne dont le gaul-

lisme n'est qu'une des expressions politiques. La F.G.D.S. n'a cependant pas pu encore entreprendre la recherche qu'elle nous annonce et faire les choix décisifs qui, à nos yeux, devraient en résulter. Il était donc inévitable que son programme soit le fruit de compromis et d'approximations.

Ces observations faites, nous entendons engager la discussion sur ce texte tel qu'il se présente aujourd'hui. Notre analyse s'inspirera évidemment de l'option socialiste qui est la nôtre mais nous examinerons une par une les propositions avancées en les approuvant dans certains cas, en les critiquant ou en les rejetant dans d'autres. Nous n'aboutirons pas pour autant à un simple constat de points de convergence et de points de divergence : nous poserons à la fin de chaque chapitre un certain nombre de questions susceptibles d'éclairer et, nous

l'espérons, de faire avancer le débat.

Nous laisserons toutefois de côté deux chapitres importants : celui de l'enseignement et celui de l'aménagement du territoire. Les problèmes qu'ils soulèvent feront l'objet d'une série de colloques qui doivent se tenir avant la fin de l'année et où nous nous retrouverons vraisemblablement aux côtés de représentants de la F.G.D.S. Nous préférons donc ne pas souligner pour l'instant des divergences que le déroulement de ces colloques permettra peut-être de réduire.

Nous ne perdons pas en effet jamais de vue l'objectif de la discussion qui s'ouvre aujourd'hui. Il s'agit de réaliser l'union des forces de gauche et de donner à cette union une base solide. Cela implique que l'on aborde franchement toutes les difficultés. Mais cela implique aussi qu'on le fasse avec la volonté de les surmonter, c'est-à-dire avec la volonté d'aboutir.

## I. - Démocratie et liberté

La Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste, avons-nous déjà constaté, ne se prononce pas pour le remplacement du système gaulliste par un nouveau régime démocratique. Elle se contente de proposer de simples amodiations de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, à laquelle nous demeurons pour notre part hostiles.

C'est pourquoi la F.G.D.S. repousse l'idée d'une assemblée constituante. Nous ne nous opposerons cependant pas à elle sur ce point car une telle assemblée n'est pas indispensable pour élaborer de nouvelles institutions. Un gouvernement de gauche disposant d'une majorité à l'assemblée nationale pourrait faire procéder à l'adoption d'une constitution en utilisant les mécanismes de révision actuellement en vigueur. On pourrait aussi concevoir, comme l'a proposé Pierre Mendès France, que se forme un gouvernement de transition et que celui-ci soumette dans de très brefs délais de nouvelles institutions à la ratification populaire.

Mais le mode de révision constitutionnel importe beaucoup moins que son objet. Or, sur ce point, les « lignes directrices » du programme de la F.G.D.S. n'apportent pas de réponse vraiment satisfaisante à la question que se posent tous les démocrates : « Comment concilier les nécessités de la stabilité gouvernementale et un contrôle effectif des élus de la nation sans un gouvernement pleinement responsable devant eux ? »

### Le contrat de législature

Le programme de la F.G.D.S. ne prévoit rien pour trancher un éventuel conflit entre un président de la République doté de pouvoirs considérables et une assemblée issue du suffrage universel dont la majorité serait d'une orientation différente.

Certes, la F.G.D.S. se rallie au principe du contrat de législature, depuis longtemps préconisé par le P.S.U., et nous ne pouvons que nous en féliciter, mais elle ne tire pas la conséquence logique de cette prise de position. Dans ce système, c'est en effet le chef du gouvernement et non le chef de l'Etat — quel que soit le mode de son élection — qui est le personnage essentiel. C'est lui qui porte la responsabilité la plus grande puisque c'est lui qui est le plus directement lié par le contrat passé entre le corps électoral et la majorité parlementaire qui le soutient. Son rôle sera donc beaucoup plus important que celui de l'actuel Premier minis-

tre et, par voie de conséquence, celui du président de la République le sera beaucoup moins. Or, le programme de la F.G.D.S. maintient l'essentiel des pouvoirs de chef de l'Etat, y compris celui de dissoudre l'Assemblée nationale (alors que, dans le système du contrat, cette dissolution n'intervient que lorsque la majorité se brise).

Il y a là une contradiction évidente. On peut envisager différents moyens de la surmonter. Encore faut-il reconnaître son existence.

### Refonte générale et réformes partielles

Le débat sur les institutions ne saurait évidemment être réduit à la définition des rapports entre le pouvoir exécutif central et l'Assemblée nationale. L'évolution des sociétés industrielles a provoqué l'apparition de nouveaux centres de décision, tout en effaçant la frontière qui séparait traditionnellement les problèmes politiques des problèmes économiques. Il est impossible de penser à la démocratie moderne sans évoquer immédiatement le contrôle de ces nouveaux centres de décision, la participation à la gestion économique, l'élaboration et le contrôle du plan, la transformation des organismes locaux et régionaux. Le choix est véritablement entre l'acceptation du système autoritaire et technocratique établi par le gaullisme et une refonte générale des institutions.

Le fait que nous soyons partisans de cette refonte ne nous empêche cependant pas de nous livrer à un examen sérieux des propositions d'amendements fragmentaires du régime actuel faites par la F.G.D.S. Certaines de ses propositions nous paraissent en effet susceptibles de servir de point de départ d'une réforme plus complète, d'autres soulèvent quelques objections mais peuvent faire l'objet d'une discussion fructueuse, quelques-unes enfin nous paraissent devoir être écartées.

La suppression de l'article 16 ne peut que recueillir l'adhésion de tous les démocrates.

La F.G.D.S. envisage de « préciser le texte de l'article 89 pour empêcher les abus du référendum par le chef de l'Etat ». Cette proposition correspond à une préoccupation que nous partageons, mais sur le plan juridique, c'est plutôt l'article XI que l'article 89 qui devrait être révisé et même abrogé. En effet, c'est par une interprétation extensible de l'article XI que de Gaulle a pu soumettre une révision constitutionnelle au référen-

dum sans accord du Parlement.

Pour ôter au référendum le caractère plébiscitaire qu'il revêt actuellement, il y aurait lieu de prévoir son organisation par le Parlement qui aurait seul le droit de rédiger la question posée aux électeurs.

La création d'une Cour suprême constitutionnelle, dont la F.G.D.S. nous dit qu'elle aurait notamment pour mission de veiller à la constitutionnalité des lois, nous paraît une innovation assez dangereuse. En effet, conférer à une juridiction le pouvoir de censurer l'œuvre législative des élus de la nation risque de constituer à certains moments un frein à toute œuvre réformatrice.

La Cour suprême des Etats-Unis correspond dans une certaine mesure aux nécessités d'un Etat fédéral, elle n'en a pas moins entravé ou à tout le moins retardé les réformes sociales à l'époque du « New Deal ». En France, une Cour suprême constitutionnelle serait, par exemple, susceptible d'invoquer le droit de propriété inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme pour faire obstacle à une loi de nationalisation.

La F.G.D.S. demande à juste titre de restituer au Parlement sa pleine souveraineté en matière législative, mais les propositions qu'elle avance sur ce point ont besoin d'être complétées. Il est juste de vouloir délimiter avec plus de précision les domaines respectifs de compétence entre la loi et le règlement ; il y a lieu notamment de restituer intégralement au domaine législatif les matières dont l'article 34 de la Constitution de 1958 dit que la loi en détermine simplement les principes fondamentaux.

Indépendamment de la suppression de la pratique du vote bloqué qui empêche pratiquement la mise aux voix des amendements non acceptés par le gouvernement, d'autres mesures doivent être envisagées pour parvenir à cette restauration du pouvoir législatif du Parlement. La procédure des ordonnances prévues par l'article 58 de la Constitution de 1958 est sinon à bannir totalement, tout au moins à réglementer en sorte qu'une ordonnance ne puisse être prise sans avis conforme d'une commission ratifiée par le Parlement avant une date déterminée. Il faut également supprimer l'article 48 en vertu duquel l'ordre du jour des Assemblées comporte par priorité la discussion des propositions de loi acceptées par le gouvernement, ce qui ne permet pratiquement jamais la discussion d'une proposition émanant d'un membre de l'opposition.

### Sénat ou Chambre des producteurs

Le programme de la F.G.D.S. est muet sur le Sénat, ce qui semble signifier que, conformément aux déclarations de certains de ses dirigeants, elle se prononce pour le maintien du Sénat actuel. Le P.S.U. a constamment manifesté son hostilité à cette assemblée réactionnaire du fait de son mode de recrutement, inutile si, comme il se doit, l'assemblée issue du suffrage universel a le dernier mot, nocive si, comme sous la III<sup>e</sup> République, l'assemblée issue du suffrage restreint est dotée de pouvoirs réels. Par contre, une véritable planification démocratique nous paraît nécessiter l'existence d'une Chambre des producteurs où chaque catégorie sociale serait représentée proportionnellement à son effectif dans la nation et où serait par conséquent assurée la prédominance des travailleurs salariés ; cette assemblée aurait un rôle important à jouer dans la préparation du plan et le contrôle de son exécution.

Les propositions formulées par la F.G.D.S. afin de renforcer les garanties des libertés individuelles et publiques énumérées au paragraphe 4 du chapitre I de son programme consacré aux institutions et reprises au paragraphe 2 du chapitre II intitulé « une société de citoyens libres » nous paraissent valables sous réserve de certaines précisions et de quelques divergences en ce qui concerne les collectivités locales et régionales.

La réforme du Conseil supérieur de la Magistrature envisagée par le programme de la F.G.D.S. comme par celui du P.S.U. doit consister en son élection pour moitié par l'ensemble des magistrats votant en un seul collège, pour moitié par l'Assemblée nationale élisant ses représentants de manière à assurer la représentation proportionnelle.

La suppression de la garde à vue et l'instauration de Phabears corpus doivent s'accompagner d'une profonde réforme de la justice et de la police plaçant les policiers sous le contrôle des magistrats, qui donne à toute personne des garanties réelles contre l'arbitraire policier. La justice pénale devrait être réorganisée par une séparation totale du Parquet et des juridictions de jugement, une meilleure association des citoyens à la vie judiciaire par une extension de l'échevinage, l'amélioration du recrutement des jurés auxquels devra être assurée une véritable formation technique et psychologique, l'introduction de l'appel en matière criminelle, la simplification de la procédure civile et la suppression de tous les officiers ministériels.

### Et la presse ? Et la publicité ?

Sous la réserve d'une discussion, pour les approfondir, du futur statut de la radio et de la télévision, les propositions de la F.G.D.S. pour garantir le droit à l'information sont valables, mais elles laissent de côté deux domaines essentiels : celui de la grande presse à diffusion nationale actuellement contrôlée par les Prouvost, les Dassault, les Amaury, les Del Duca et, bien entendu, par le trust Hachette, et celui du système de la publicité qui représente plus de la moitié des recettes de cette presse. Ce serait folie que de vouloir entreprendre une véritable transformation du pays tout en laissant la situation en état.

Il faut dès maintenant envisager comment s'opérerait une dévolution des biens de la grande presse capitaliste. Cette nouvelle expérience de démocratisation de la presse doit tenir compte des erreurs et des illusions qui ont accompagné la première, celle de la Libération.

Le P.S.U. est prêt à proposer dans ce domaine un certain nombre de formules juridiques et, ce qui est sans doute plus important, de mesures pratiques.

Quant au problème de la publicité, il doit être abordé non seulement en fonction de ses incidences sur la liberté des journaux, mais aussi en fonction de l'orientation du développement économique et de toute la politique culturelle. Il est absurde de gaspiller des milliards pour créer des besoins artificiels ou pour assurer le maintien d'un monopole commercial, et il est très dangereux pour l'avenir de la démocratie de laisser toute une population absorber les drogues de la société de consommation.

### Libertés syndicales et démocratie syndicale

Les dispositions du programme de la F.G.D.S. relatives à la défense et à la consolidation des libertés syndicales et notamment la reconnais-

# POUR UN PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

Observations du P.S.U. sur le programme de la F.G.D.S.

PRIX : 1 F - Commandes à T.S., 54, bd Garibaldi - Paris 15<sup>e</sup> - C.C.P. 58 26 65

# BUDGET 67 : l'expression d'une politique réactionnaire

- Des milliards pour l'armée et les autoroutes, mais pas d'H.L.M. supplémentaires et 5 % seulement d'écoles en plus.
- Allègements fiscaux pour les hauts revenus.

Le budget de l'Etat, c'est l'outil essentiel de la politique économique de tout gouvernement. Par son importance (le quart de la production nationale en France), comme par ses effets multiples (redistribution des revenus par l'impôt; pesée sur l'investissement grâce aux commandes publiques; régulation de la consommation par les traitements des fonctionnaires et les subventions sociales), le budget de l'Etat permet à l'équipe au pouvoir d'infléchir de façon décisive l'économie du pays. Le budget, c'est enfin le document chiffré qui permet de mesurer à leur juste valeur les déclarations — toujours généreuses — des gouvernants sur la justice sociale ou « le progrès au service de tous ».

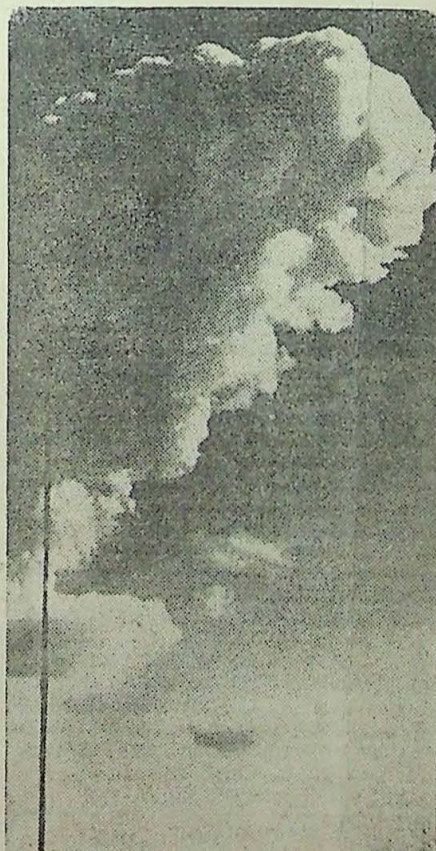
En ce mois de septembre, il convient donc d'accorder une attention particulière au budget que vient de présenter le gouvernement pour 1967, budget qui précise, chiffres à l'appui, les intentions et les préférences réelles du gouvernement gaulliste. Comme on pouvait s'y attendre, ces préférences sont celles d'une politique réactionnaire : elles privilégient les dépenses les moins utiles aux classes populaires, au détriment des dépenses répondant aux besoins prioritaires de la nation ; le budget fait, d'autre part, peser sur les classes populaires l'essentiel de l'alourdissement de la fiscalité, les aménagements prévus ne profitant en réalité qu'aux classes privilégiées.

## L'armée : 6 milliards de plus que pendant la guerre d'Algérie

Reprenons ces deux points. Les dépenses privilégiées par l'équipe Pompidou ne sont pas les plus urgentes pour les classes populaires. Il n'est pas besoin d'un long discours pour le montrer.

1 Les dépenses militaires, qui ne sont d'aucune utilité pour les familles populaires, continueront à augmenter l'an prochain : de 1,53 milliard (6,81 %), soit le prix d'environ 40.000 H.L.M. ! Elles atteindront le chiffre-record de 23,55

milliards, ce qui correspond au prix de quelque 600.000 H.L.M. Oui, nous disons bien : 600.000 !... Et ce qui dépasse de plus de 6 milliards les dépenses — pourtant énormes — du temps de la guerre d'Algérie !



(Photo A.F.P.)  
La « recherche scientifique » préférée du gaullisme...

milliards, ce qui correspond au prix de quelque 600.000 H.L.M. Oui, nous disons bien : 600.000 !... Et ce qui dépasse de plus de 6 milliards les dépenses — pourtant énormes — du temps de la guerre d'Algérie !

Dans ce total, la « force de frappe » représentera à elle seule entre 6 et 7 milliards (le gouvernement en avoue 5,5), soit presque le coût de toutes les écoles et de toutes les H.L.M. construites l'an prochain.

A côté de ces dépenses inutiles, il y a aussi les dépenses sacrifiées.

2 La construction H.L.M. est négligée. Le rythme actuel — 155.000 à 160.000 H.L.M. par an — étant jugé « suffisant » par le gouvernement, il ne sera pas augmenté l'an prochain (160.000). C'est pourtant plus du double qu'il faudrait (350.000 par an), pour mettre progressivement fin à la crise du logement qui frappe par millions les familles populaires. La crise est donc entretenue par le pouvoir.

Pareillement, le montant des prêts que le Crédit Foncier est autorisé à allouer pour la construction ne sera pas augmenté l'an prochain : 2,85 milliards. Comme le coût des travaux du bâtiment augmente de 3 à 4 % par an, cela veut dire que l'action du Crédit Foncier se trouvera, en fait, réduite de 3 à 4 %.

3 Les constructions scolaires sont freinées. La Commission de l'enseignement du V<sup>e</sup> Plan avait, on le sait, demandé 20 % de crédits de plus que n'en a finalement retenu le gouvernement dans ce plan. Or, les crédits inscrits au budget de 1967 ne permettront même pas d'appliquer intégralement le plan : ils autoriseront 5 % de travaux supplémentaires par rapport à la précédente loi de finances, soit — puisque les crédits de 1966 n'ont pas suffi à payer les travaux faits cette année — à peine plus que les dépenses réelles de 1966.

La pénurie de lycées techniques et de facultés n'est pas près de prendre fin !

## Retard accru pour les traitements des fonctionnaires

4 Les traitements des fonctionnaires progresseront de 4 à 4,5 % seulement ; soit, compte tenu de la hausse des prix, de 2 % seulement en pouvoir d'achat. Le retard des traitements du secteur public sur les salaires du secteur privé continuera donc à s'aggraver. En 1966, leur pouvoir d'achat s'est accru de 1,5 % à peine, contre 3,2 % pour les salaires ouvriers du secteur privé

## BULLETIN D'ADHESION

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
.....

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.  
(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 81, rue Mademoiselle, Paris (15<sup>e</sup>)).

sance de la section syndicale d'entreprise répondent à des aspirations que le P.S.U. a toujours soutenues. Encore faut-il préciser que ce renforcement des positions syndicales doit non seulement faciliter l'action revendicative, mais aussi permettre un contrôle réel de la marche des sociétés dans le cas des entreprises privées et une participation à la gestion dans le cas des entreprises publiques.

En ce qui concerne la démocratisation de la vie locale et régionale, le programme de la F.G.D.S. nous paraît tout à fait insuffisant. Il prévoit certes, à juste titre, « une réforme fiscale assurant aux collectivités locales les moyens financiers de jouer leur rôle » et envisage « des fédérations de communes rurales ou urbaines », mais il semble opposé par principe à tout regroupement. Or, les regroupements de petites communes se révèlent souvent nécessaires. Par ailleurs, le programme reste muet sur la limitation de la tutelle administrative et surtout la nécessité de mieux assurer la participation de tous les éléments actifs de la population à la vie municipale par le développement de commissions municipales où seraient représentées les unions locales de syndicats, les groupements culturels, les associations de parents d'élèves, les maisons de jeunes, les associations de locataires et de copropriétaires.

A l'échelle départementale, la F.G.D.S. ne propose qu'une réforme électorale, au demeurant positive puisqu'elle est destinée à assurer une représentation plus juste des différentes catégories de la population. Mais, de plus en plus, le rôle des départements tend à diminuer au profit des unités économiques régionales, circonscriptions plus vastes au niveau desquelles se situent les problèmes de développement économique et d'équipement. Les unités régionales sont appelées à jouer un rôle important dans la préparation du plan. Or, à l'échelle régionale, la F.G.D.S. ne propose que la création de conseils régionaux et économiques à caractère consultatif dont la composition paritaire (une moitié d'élus locaux et une moitié de représentants des groupes sociaux professionnels) rappelle étrangement les projets gaullistes de création d'une assemblée mi-politique, mi-économique appelée à remplacer l'actuel Sénat.

Le projet de la F.G.D.S. ne précise même pas comment cette représentation des groupes sociaux professionnels sera répartie entre salariés et non-salariés. Il nous paraît de toute manière fort dangereux de faire siéger dans une même assemblée des élus politiques et des représentants de groupements à caractère économique. Si l'on estime qu'il faut, à l'échelle régionale, une représentation de l'ensemble des citoyens pour gérer les affaires régionales, il est souhaitable qu'elle soit élue au suffrage universel.

Le P.S.U. préconise en tout état de cause la création d'assemblées économiques régionales, élues de la

même façon que l'assemblée économique nationale, c'est-à-dire sur la base d'une représentation de toutes les catégories sociales, proportionnellement à leur effectif dans la nation. Ces assemblées économiques régionales auront mission d'élaborer des plans régionaux qu'il appartiendra aux commissions nationales du plan, à l'assemblée économique et à l'assemblée politique nationales d'harmoniser en tenant compte de l'intérêt général tel qu'il résulte des grandes options nationales. Ces assemblées économiques régionales joueront également un rôle important dans la répartition des investissements publics à l'intérieur de chaque région.

Les dispositions du programme de la F.G.D.S. concernant les réformes à apporter au régime des territoires et départements d'outre-mer sont valables, mais elles ne doivent pas être considérées comme fixant un cadre intangible. Les territoires d'outre-mer ont préféré ce statut à l'indépendance pour des raisons propres à leur population, mais le droit à l'indépendance doit toujours leur être reconnu à quelque époque qu'ils veuillent l'exercer. Il doit être également pour les Antilles, la Guyane, la Réunion.

## Cinq questions

Ayant ainsi constaté un certain nombre de points d'accord et relevé un certain nombre de divergences, nous sommes conduits à poser aux membres de la commission exécutive de la F.G.D.S. ces cinq questions :

- 1° Acceptez-vous de compléter votre prise de position en faveur du contrat de législature, par une réforme concernant les pouvoirs du Président de la République ?
- 2° Acceptez-vous d'inclure dans une nouvelle constitution les principes de la planification démocratique et de la participation des travailleurs à la gestion économique ?
- 3° Acceptez-vous le remplacement du Sénat par une Chambre des producteurs ?
- 4° Acceptez-vous la création d'assemblées économiques régionales élues et dotées de pouvoirs réels ?
- 5° Acceptez-vous de porter atteinte au monopole qu'une demi-douzaine de groupes financiers exercent sur la grande presse à diffusion nationale ?

La brochure que le P.S.U. fait paraître dès cette semaine contient les réponses que le Parti donne aux problèmes suivants :

- Politique internationale ;
- Politique économique et sociale.

Nous rendrons compte, prochainement, de l'essentiel de ces réponses.

**TOUS LES ROMANS CONTES ET NOUVELLES DE MAUPASSANT**

**EN 3 BEAUX VOLUMES SUR PAPIER BIBLE**

Il y a des écrivains modernes qu'il faut avoir dans sa bibliothèque parce qu'ils sont devenus classiques. Il y en a d'autres qu'on lit et qu'on relit pour le plaisir. Maupassant est à la fois l'un et l'autre. Les meilleurs juges : A. France, J. Lemaitre, Gide, Mallarmé, Zola, Roger Martin du Gard ont salué en lui un de nos grands écrivains. Mais son extraordinaire habileté de conteur lui vaut aussi la force. Mais son extraordinaire habileté de conteur lui vaut aussi la force. Mais son extraordinaire habileté de conteur lui vaut aussi la force. Mais son extraordinaire habileté de conteur lui vaut aussi la force.

**BON** à adresser à la Librairie Pilote, 22, rue de Granolle, Paris 7<sup>e</sup>  
Veuillez m'envoyer votre Maupassant en 3 vol. Si je ne vous les renvoie dans les 5 jours dans leur emballage d'origine, je vous réglerai  
 comptant 185 F  la 1<sup>re</sup> de 3 mensualités de 63 F  la 1<sup>re</sup> de 6 mensualités de 33 F  
par  chèque  chèque postal à v/c.c.p. Paris 13905-31  mandat

Nom ..... Profession.....  
Adresse .....  
Signature : .....

T.S. 9-1

(respectivement 1 % et 2,5 % en 1965).

5 Les prestations familiales n'augmenteront que de 3 % en moyenne (4,5 % pour les allocations proprement dites et rien pour les autres prestations), soit à peine plus vite que la hausse prévue des prix (2,3 %). La stagnation du pouvoir d'achat des prestations familiales continuera donc l'an prochain.

Deux fois 27,5 centimes pour les vieux

6 La retraite minimale des vieux augmentera deux fois de 27,5 centimes par jour, pour passer en fin d'année à 6,30 F par jour, contre 5,75 F actuellement. Cela représentera certes un progrès de 10%, mais ce sera encore fort loin de l'objectif minimum qu'avait fixé la Commission Laroque en 1961 (et qu'avait approuvé alors le gouvernement !). Ce minimum, compte tenu de la hausse des prix, serait aujourd'hui de 7,30 F. C'était pourtant dès 1965 qu'il aurait dû être atteint... Au rythme où cela va, il ne sera atteint qu'en 1970 !

mieux pour ceux qui attendent le téléphone, mais pour ceux qui ne l'ont pas demandé, le progrès est nul. — Les dépenses de l'aviation civile progresseront de 57 %; mais cela est imputable pour l'essentiel à l'avion supersonique de luxe « Concorde », qu'utiliseront seulement — vu le prix des voyages à son bord — les présidents directeurs généraux, les vedettes et les hommes politiques de haut rang (voyageant aux frais du pays). Puisque gouverner c'est choisir, il est clair que le gouvernement a fait là des choix typiquement réactionnaires : privilégiant les dépenses de guerre et non les œuvres utiles, préférant les crédits dont ont besoin les classes aisées plutôt que les dépenses les plus nécessaires aux classes populaires.

Les impôts les plus injustes augmenteront le plus

Le même choix politique apparaît en ce qui concerne les recettes de l'Etat, c'est-à-dire les impôts. Le gouvernement, pour couvrir les dépenses qu'il avait décidées, devait trouver 11,1 milliards de recettes supplé-

paie proportionnellement à son revenu; de même, le versement forfaitaire sur les salaires, que chaque salarié paie proportionnellement à son salaire, augmente plus vite que la moyenne (+ 11,1 %).

• A l'inverse, les impôts sur les sociétés ou la fortune augmenteront moins que la moyenne : respectivement 4,5 % et 9,7 %. C'est le résultat voulu de la politique d'exonération des grosses sociétés qui investissent (décidée en février dernier) et de l'allègement continu des droits de succession.

• Même l'évolution de l'impôt sur le revenu sera injuste l'an prochain. Cet impôt progressif, qui a pour but de taxer plus lourdement les titulaires des plus hauts revenus, sera aménagé de façon telle en 1967 que les classes riches fassent des économies substantielles, tandis que les classes populaires resteront soumises au même sort fiscal que précédemment.

Le tableau que nous publions ci-dessous est éloquent : économie (par rapport à ce qu'aurait été la situation, sans changement de l'impôt) de 300 à 500 francs pour les gros revenus, mais de rien du tout pour les petits salaires! Ce calcul simple montre à quelle mystification se sont prêtées la radio officielle et la presse conformiste, en parlant d'« allègement fiscal » ; allègement pour qui ? En vérité, les petits contribuables paieront plus d'impôt l'an prochain que cette année, tandis que la contribution des gros contribuables sera, elle, sensiblement limitée par l'aménagement du barème.

La structure réactionnaire de la fiscalité française

Au total, la fiscalité française, l'une des plus réactionnaires du globe, sera l'an prochain encore un peu plus injuste qu'auparavant.

• L'impôt sur la consommation (sous toutes ses formes), celui qu'on paie sans le savoir en faisant ses achats (et proportionnellement à ceux-ci), rapportera 70,5 milliards sur 117,5, soit 60 % du total.

• Le versement forfaitaire sur les salaires, lui aussi proportionnel, représentera 7,8 % du total, contre 7,1 % en 1958.

• L'impôt progressif sur les revenus fournira 14,3 % du total, contre 8 % seulement à la naissance de la V<sup>e</sup> République.

• L'impôt sur les sociétés (attenué d'année en année) ne procurera plus que 6,9 % du total, au lieu de 7,5 % à l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir.

• Enfin, les impôts sur la fortune (droits de succession, timbre et en-

registrement) fourniront 5,6 % de l'ensemble des recettes de l'Etat.

Bref, on demande de plus en plus aux petits consommateurs et aux petits salariés (qui fournissent une part croissante de l'impôt sur le re-

Communiqué du P.S.U. sur le projet de budget 1967

La politique réactionnaire du gaullisme s'exprime naturellement à travers le projet de budget présenté par le gouvernement : aucune atteinte n'est portée aux intérêts des classes privilégiées et tandis que les dépenses militaires continuent d'augmenter, notamment celles de la force de frappe qui coûte, à elle seule, presque autant que toutes les écoles et les H.L.M. construites en France.

Dans cette perspective, le gouvernement a choisi de laisser stagner la construction et les prestations familiales, de n'accorder qu'une aumône de 50 centimes par jour aux vieux, de perpétuer la grande misère de nos hôpitaux.

Pour préparer les élections, il annonce des allègements fiscaux mais l'étude détaillée de son projet montre qu'une fois encore ses promesses sont fallacieuses. L'ensemble des impôts va augmenter de 10 p. 100, et les plus injustes en particulier : ceux qui frappent la grande masse des consommateurs. La fiscalité des sociétés et des possédants sera, elle, plus légère, des aménagements fiscaux devant profiter dix fois plus aux riches qu'aux autres.

Faute de réformes de structures, le problème urgent de l'avenir de la Sécurité sociale et celui de l'équilibre financier des services publics sont laissés en blanc. Les mesures les plus impopulaires viendront après les élections.

Face au budget gaulliste, la gauche doit s'affirmer au moins en proposant une autre politique. Le P.S.U. en a défini les voies essentielles dans le Centre-Plan qu'il a opposé au V<sup>e</sup> Plan. Dans les semaines à venir, il multipliera ses efforts en vue d'aboutir rapidement à un accord général de la gauche sur un programme économique, social et financier cohérent.

venu), mais de moins en moins aux actionnaires et dirigeants de sociétés, ainsi qu'aux héritiers.

Ce choix, conforme aux objectifs du V<sup>e</sup> Plan, signe une politique. Celle de la réaction moderne, dont Debré et la majorité gaulliste se font les hérauts.

Jean Todure



Parmi les dépenses inutiles...

(Photo A.D.P.)

7 A l'inverse, le gouvernement a donné la priorité à des dépenses qui ne sont pas les plus urgentes pour les classes populaires.

Loin de nous l'idée de dédaigner le progrès : les autoroutes, le téléphone et l'aviation rapide. Mais on ne peut tout faire à la fois. Et ce que l'on aurait parfaitement pu réaliser en économisant des milliards sur les crédits militaires ne peut plus l'être dès lors que ces dépenses inutiles sont maintenues et même progressent. Pour faire des autoroutes et des téléphones, il a fallu sacrifier le reste.

— Les crédits pour les routes et autoroutes augmenteront, eux, de 18 % : bravo pour ceux qui ont une auto, mais cela ne rapportera rien à ceux qui n'en ont pas.

— Les travaux des télécommunications coûteront 19 % de plus : tant

mentaires (10,45 %). Voici comment il a décidé de les choisir :

- Impôts sur la consommation : 6,96 milliards (+ 10,9 %), dont : Taxes sur le chiffre d'affaires ..... 4,31 (+ 11,6 %)
- Douanes ..... 1,10 (+ 9 %)
- Produits vendus par l'Etat ..... 1,03 (+ 16 %)
- Impôts sur le revenu : 1,44 milliard ..... (+ 7,96 %).
- Versement forfaitaire sur les salaires : 0,90 milliard ..... (+ 11,1 %).
- Impôts sur les sociétés : 0,36 milliard ..... (+ 4,5 %).
- Impôts sur la fortune : 0,59 milliard ..... (+ 9,7 %).

• Comme on le voit, le gouvernement a décidé de majorer plus que la moyenne les impôts les plus injustes (+ 10,9 %), ces fameuses taxes sur la consommation que chacun

A qui profitera l'aménagement de l'impôt sur le revenu ?

Le ministère des Finances a calculé plusieurs exemples montrant l'incidence précise des aménagements de l'impôt sur le revenu prévus par le prochain budget. Ces exemples ont pour hypothèse qu'en 1966 le salaire des contribuables cités aura augmenté de 4 %

(en valeur nominale), soit environ 1 % en pouvoir d'achat.

Voici, dans cette hypothèse, combien ces contribuables paieront d'impôt en plus ou en moins par rapport à l'année d'avant, et quelle économie leur procurera l'aménagement de l'impôt :

Situation des contribuables	Différence d'impôt par rapport à l'année précédente	Economie procurée par l'aménagement de l'impôt
1°) Petits salariés		
500 F de salaire mensuel :		
Célibataire .....	— 6 F	30 F
Père de famille .....	+ 30 F	0
2°) Salaires moyens		
1.150 F de salaire mensuel :		
Père de 2 enfants .....	0	0
1.550 F de salaire mensuel :		
Célibataire .....	+ 30 F	123 F
Père de 4 enfants .....	0	0
3°) Hauts salaires		
2.090 F de salaire mensuel :		
Père de 2 enfants .....	+ 39,5 F	64 F
3.100 F de salaire mensuel :		
Célibataire .....	+ 72 F	340 F
Père de 2 enfants .....	+ 64,8 F	141,2 F
Père de 4 enfants .....	+ 47 F	107,5 F
6.000 F de salaire mensuel :		
Père de 2 enfants .....	+ 144 F	489 F
Père de 4 enfants .....	+ 243 F	390 F

Le résultat est clair : seuls les hauts salariés (et quelques célibataires) feront des économies d'impôt grâce aux aménagements Debré.

Il faut d'ailleurs ajouter que chaque fois que la hausse de leur pouvoir d'achat aura été de plus de 1 % en

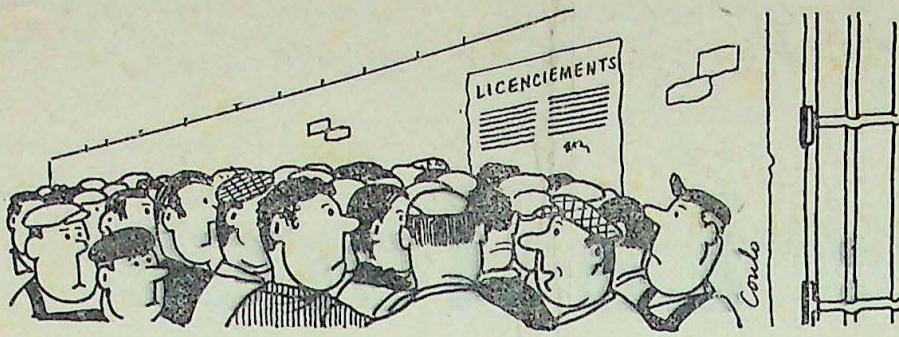
1966, les salariés paieront, par rapport à l'année d'avant, plus d'impôt que ne l'indique le tableau ci-dessus, fondé sur une hypothèse trop faible (sauf pour les fonctionnaires). Ce qui explique qu'au total le produit global de l'impôt sur le revenu doit augmenter de 8 %.

2 p. 100 pour les H.L.M., 18 p. 100 pour les autoroutes !

Voici quelques chiffres significatifs des priorités décidées par le gouvernement dans l'affectation des crédits du prochain budget :

Préférences gaullistes	« Oublis » gaullistes
Dépenses militaires ..... + 6,8 %	H.L.M. : + 1 à 2 %.
Routes et autoroutes ..... + 18 %	Construction avec prêts du Crédit foncier : pas de changement.
Aviation civile (« Concorde ») + 57 %	Constructions scolaires : + 5 % de travaux.
Télécommunications ..... + 19 %	Traitements des fonctionnaires : + 4,5 % (1).
	Prestations familiales : + 3 % (1).
	Retraite des vieux : + 10 % (1).

(1) Dont il faut défalquer environ 2,5 % de hausse des prix.



## Les syndicats préparent la relance de l'action revendicative

Il est encore difficile de prévoir ce que sera la rentrée sociale. Il est évident toutefois que les syndicats préparent la relance de l'action revendicative. La situation économique actuelle (5 % d'expansion prévus pour 1966) fournit une base solide à leurs demandes.

Il en est de même de la hausse qui, bien que freinée, dépasse les prévisions gouvernementales et ne permet pas d'assurer la progression du pouvoir d'achat prévue par le V<sup>e</sup> Plan. En particulier, la mise en route du Marché commun agricole favorise la hausse des prix alimentaires (ce qui n'empêche pas actuellement un certain mécontentement des producteurs de lait et de vin). D'autre part, « les cadeaux de vacances » de Michel Debré augmentant les tarifs de l'E.D.F. et les loyers ont été peu appréciés à la rentrée.

Voilà pour les facteurs favorables à la revendication. Il en est d'autres qui le sont moins. Les fusions et les concentrations d'entreprises qui se multiplient dans le cadre du Marché commun se traduisent, dans certaines branches, par des licenciements. D'une façon générale, la « détente » qui se manifeste sur le marché de l'emploi, les difficultés que connaissent les jeunes pour trouver du travail — alors que le gouvernement se précipite tardivement de la formation professionnelle — ne jouent guère en faveur des salariés.

En tout cas, ce ne sont pas les quelques mesures pré-électorales prévues par le gouvernement (réduction des abattements de zone, amélioration des allocations vieillesse et des allocations familiales) qui sont de nature à apaiser le mécontentement. Il en va de même des abattements fiscaux dont le P.S.U. a souligné l'insuffisance. Quant à la réforme de l'allocation-logement, si elle donne incontestablement satisfaction à certains salariés payant des loyers élevés, elle en pénalise d'autres.

En fait, en dépit des actions menées avant les vacances, gouvernement et patronat sont pour l'essentiel demeurés fermes sur leurs positions. Seules

des catégories très particulières (navigants d'Air France, conducteurs de la S.N.C.F.) ont obtenu quelques satisfactions.

Les syndicats sont donc amenés à reprendre avec force leurs revendications concernant l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, l'avancement de l'âge de la retraite, l'égalité des salaires pour les femmes et les jeunes, le respect des libertés syndicales. C'est le cas en particulier de la C.G.T. et de la C.F.D.T. qui entendent maintenir leur accord.

Sans doute, quelques syndicalistes craignent-ils de voir exploiter leurs revendications à des fins politiques. Mais il s'agit là d'une minorité. Beaucoup de syndicalistes ouvriers estiment, au contraire, comme Marcel Bruel, un des leaders des exploitants agricoles, que la période pré-électorale est favorable à l'action revendicative. Devant la traditionnelle assemblée des métaux, Benoît Frachon a qualifié de « saugrenue » l'idée que les travailleurs devaient, pour des raisons politiques, se montrer modérés dans leurs revendications. De son côté, la C.F.D.T. souligne la nécessité d'un changement de majorité. Notons d'ailleurs qu'en dépit de la pression exercée par les scissionnistes de la « C.F.D.T. maintenue » — récemment par Pompidou — la centrale du square Montholon n'a nullement l'intention de prendre ses distances à l'égard de la C.G.T. Elle doit toutefois tenir un nouveau congrès extraordinaire pour répondre au jugement de la Cour d'appel lui enjoignant de reprendre son ancien titre.

A Force Ouvrière, on met l'accent sur l'aisance des trésoreries patronales pour tenter d'obtenir certaines satisfactions dans le cadre d'accords contractuels (déjà avant les vacances, F.O. a traité avec le patronat de la métallurgie). Les autres syndicats vont aussi tenter d'aboutir à certains accords en développant une pression qui tienne compte des situations particulières aux branches et aux entreprises, ce qui ne veut pas dire nécessairement recourir à la grève (ainsi que l'a déclaré la Fédération des métaux C.G.T.).

Les actions revêtiront sans doute un caractère plus diversifié qu'avant les vacances. Ne serait-ce que parce qu'il sera difficile de compter à nouveau sur les gaziers et électriciens et sur les cheminots qui ont constitué jusqu'ici le fer de lance de l'action dans le secteur public. On ne peut demander à la piétaille de marcher toujours pour des mouvements qui n'apportent pas de résultats tangibles. En ce qui concerne les cheminots, il faut d'ailleurs noter qu'ils sont surtout préoccupés actuellement par les fermetures de lignes envisagées par la S.N.C.F. et le gouvernement.

Aussi bien, ce dernier évitera toute provocation avant les élections, se réservant alors le soin — si la majorité actuelle est confirmée — de « remettre en ordre » la Sécurité sociale et de procéder à de nouvelles hausses des tarifs des services publics.

Maurice Combes.

**PANTHEON** 13, rue Victor-Cousin  
ODE 15-04  
Permanent de 14 h. à 24 h.  
**Le Volcan interdit**

### JEAN ROSTAND ACCUSE

Le 24 juin dernier, le Mouvement contre l'armement atomique que (M.C.A.A.) organisait, à Paris, un grand meeting de protestation contre les essais nucléaires français en Polynésie.

Prenant la parole au cours de cette manifestation, M. Jean Rostand, de l'Académie française, président d'honneur du M.C.A.A., soulevait l'enthousiasme en prononçant un implacable réquisitoire contre la force de frappe française et les expériences atomiques en Polynésie.

Le discours de M. Jean Rostand, intégralement enregistré, a fait l'objet d'un disque 33 tours qui est actuellement diffusé par le Mouvement contre l'armement atomique.

Tous ceux qui condamnent la force de frappe française et la politique militaire de la V<sup>e</sup> République se doivent de posséder ce remarquable document.

Prix : 8 francs.  
En vente au M.C.A.A., 91, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris - X<sup>e</sup> (permanence de 17 à 19 heures) ou envoi contre 8 francs au C.C.P. du M.C.A.A. N° 19013-33 Paris.

## VARIÉTÉS

### Mireille MATHIEU oui, mais surtout Georges CHELON

Il voulait être journaliste et se fonda dans l'aventure des grands reportages; pour mieux s'y préparer, il vint à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, tout en conservant la possibilité de s'orienter vers la diplomatie, autre aventure passionnante lorsqu'à 20 ans on rêve de découvrir des horizons nouveaux. Finalement, une autre aventure le tenta : la poésie, la musique, la chanson.

C'est maintenant à nous de découvrir Georges Chelon, réservé mais chaleureux, tendre mais volontaire. Chelon n'aborde pas la chanson avec désinvolture mais, bien au contraire,

thieu et la Lemaire des « prima donna » de faubourg susceptibles de ressusciter le mythe Piaf.

Heureusement, pour la tendre poésie, il reste Georges Chelon.

Stéphane PILLIET.

Georges CHELON :

Chez Pathé-Marconi, deux microsillons 33 t 30 cm STX 190 et STX 223, avec notamment « Morte Saison », « Prélude », « Comme on dit », dont les stations de radio se sont emparées.

Maurice FANON :

Dans un genre un peu différent, avec quelques thèmes musclés et rageurs, l'aimable compositeur de « L'Ecluse » nous propose aussi un deuxième 30 cm. A côté du tendre refrain de « Martine » et de la douce complainte « La Fille de Rennes », plusieurs chansons bien tenues, hargneuses, émouvantes ou pleines de drôlerie, comme « Alleluia », « Le Soir de Mai » ou « Le Testament ».

Fanon débordé maintenant l'audience du cabaret rive gauche.

C'est une bien bonne chose.

Un disque 33 t 30 cm n° 803165 chez BARCLAY.

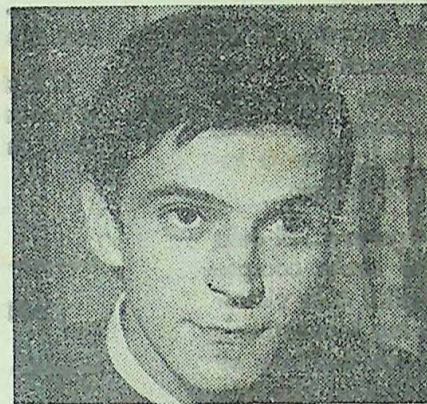
René-Louis LAFFORGUE :

Il y avait bien longtemps que ce vieux copain ne s'était manifesté; sans doute peut-on toujours aller entendre en son « Ecole Buissonnière » de la rue de l'Arbalète où il continue, avec parti pris, à donner un auditoire à de jeunes interprètes n'aimant pas la guimauve.

Ce dont on se souvient de Lafforgue, se sont des refrains populistes comme « Julie la Rousse », « La Fête est là » ou « Le Poseur de rails ». Ces « tubes », datant déjà de quelques années, sont repris dans le disque que Lafforgue vient de sortir mais il nous gratifie, cette fois, d'autres compositions « à parti pris » comme leur auteur. Vous aimerez, sans doute, « Les Enfants d'Auschwitz », « Made in U.S.A. », « Les Temps Modernes » ou, émouvant rappel de son enfance de réfugié, « La Guitare espagnole ».

Un disque 33 t 30 cm n° LDX-S 4332 distribué par LE CHANT DU MONDE.

S. P.



Elie Kagan.

Georges Chelon

avec beaucoup de sérieux : il travaille ses compositions avec soin et sacrifie volontiers l'agréable fantaisie que procure la facilité au profit d'une chanson solidement bâtie. Ainsi chante-t-il l'amour sans la mièvrerie que ses confrères affectionnent particulièrement.

Lorsqu'on quitte l'Olympia, on voudrait pleurer sur le sort de Mireille Mathieu, poursuivant sous la férule de M. Stark, l'ex-impresario de Johnny Halliday, ses laborieux cours du soir.

Ainsi seront vendus des milliers de disques d'une rare indigence pour satisfaire les pleurnichards en mal d'attendrissement sur « la - petite - fille - issue - d'une - famille - modeste - mais - nombreuse - qui - subvient - maintenant - aux - besoins - de - la - nichée ». Ouf !

De la promotion sociale, en quelque sorte, avec la complicité de la presse à sensation qui a trouvé, avec la Ma-

**Justice enfin rendue à une grande œuvre!**



### ROMAIN ROLLAND

Une presse enthousiaste salue le centenaire de la naissance d'un de nos grands écrivains dont l'œuvre vient de sortir du « purgatoire », cet oubli passager, injuste mais inévitable, qu'a connu par exemple celle de Victor Hugo. Jean Guehenno écrit dans le Figaro Littéraire : « J'ai vu beaucoup d'hommes et même de grands hommes, je n'en ai pas connu de plus grand ». Et André Maurois : « J'ai toujours admiré Romain Rolland ». Enfin Maurice Nadeau, dans le Nouvel Observateur : « Injustement oublié dans son pays Romain Rolland est célèbre à l'étranger. En Russie il a atteint le record absolu du tirage avec 7.500.000 exemplaires et partout dans le monde, de grandes manifestations ont lieu à l'occasion du centenaire de sa naissance ».

A cette occasion également, le texte intégral des trois œuvres maîtresses de Romain Rolland : Jean-Christophe, l'Ame Enchantée, Journal des années de guerre 1914-1919 - œuvres qui représentent 32 volumes dans des éditions ordinaires - a été publié dans une magnifique édition de bibliothèque, sur papier bible, en trois volumes seulement, trois beaux volumes 14 x 20, reliés pleine peau fauve, tête or véritable, fer spécial au dos et fillet sur le premier plat tiré au balancier à l'or fin. La Librairie Pilote vous offre pour quelques jours, à l'occasion du centenaire, ces 3 volumes réunis sous un élégant emboîtement, payables en 10 mensualités de 19,50 F, en 3 de 61 F, ou 180 F comptant, avec droit de retour dans les 5 jours. Hâtez-vous de profiter de cette occasion pour enrichir votre bibliothèque de cette œuvre qui restera comme l'une des plus riches et les plus exaltantes du début du siècle.

BON à adresser à la Librairie PILOTE, 22, rue de Grenelle, Paris 7<sup>e</sup>

Veuillez me faire parvenir les 3 vol. des œuvres de Romain Rolland. Si je ne les renvoie pas dans les 5 jours dans leur emballage d'origine, je les réglera  comptant 180 F  en 3 mensualités de 61 F  en 10 mensualités de 19,50 F

Nom..... Prof.....

Adresse.....

..... Tél.....

N° C.C.P..... ou bancaire.....

Banque..... Ag. ou adr.....

Signature :

# VIETNAM : La force devenue folle

« **N**OUS aurions gagné la guerre en une semaine si nous avions utilisé les armées atomiques en Corée ». Cette phrase prononcée par l'ancien président Eisenhower, dimanche dernier, dans une émission télévisée, donne l'exacte mesure de la folie à laquelle sont en proie les Etats-Unis.

Nous aurions gagné la guerre... Si cela est vrai et si la victoire seule compte (« Il n'existe pas de substitut à la victoire », proclamait naguère feu MacArthur), le peuple américain est en droit de se demander : pourquoi ne l'a-t-on pas fait, pourquoi ne le fait-on pas au Vietnam aujourd'hui ?

L'homme qui mit fin à la guerre de Corée en acceptant le match nul se vante aujourd'hui d'avoir obtenu l'armistice au prix d'un chantage aux armes atomiques. C'est une assertion tout à fait inédite, de la part du président qui n'employa pas l'arme atomique dans cette guerre; cela renouvelle l'histoire d'il y a dix ans, on la renouvellerait s'il s'agissait d'autre chose que d'un propos de circonstance, ce qui n'est pas certain.

## Sans désir et sans espoir

**E**N fait, Eisenhower vient d'apporter publiquement à Johnson une suggestion qu'il lui a peut-être déjà faite par des voies plus discrètes, à savoir : négocier au Vietnam une paix de *statu quo ante* sous la menace atomique.

Une illusion va-t-elle succéder à l'autre ? Il y a lieu de croire que Johnson et ses conseillers se sont imaginés qu'ils obligeraient la République démocratique du Vietnam et le Front national de Libération à traiter aux conditions américaines en « mettant le paquet » dans le Sud comme contre le Nord.

Trois cent mille soldats américains combattent donc le maquis, avec des moyens fantastiques, des armes futuristes, un appui d'aviation et d'hélicoptères inconnu dans aucune guerre jusqu'alors. Les bombardements sur le Nord-Vietnam — expérimentés une première fois le 5 août 1964 — ont commencé de manière systématique le 7 février 1965. Ils sont devenus une horrible routine et tiennent le delta du Fleuve Rouge sous l'imminence d'un désastre par rupture des digues.

Raids sur le Nord, engagement direct massif dans le Sud, rien n'y a fait. Le

F.N.L. n'a pas plié bagages pour se retirer de l'autre côté du 17<sup>e</sup> parallèle. Hanoi n'a pas demandé grâce.

C'était la première illusion. Des milliers d'hommes en sont morts. Mais le peuple ainsi mis à la torture continue d'endurer

par Marc VAUTIER

et de se battre, à la façon, dont William Faulkner dit que les jeunes aiment : « sans désir et sans espoir ».

## Une constance historique

**Q**UI, sans espoir. Car il est vrai que, par les armes, sur le terrain, le peuple vietnamien n'a pas la possibilité de vaincre l'Amérique. Son combat se situe au-delà de l'espoir. Il est devenu non une preuve de l'existence nationale, mais cette existence même. Voilà ce qu'a sinon obtenu, du moins confirmé l'illusoire tentative de mettre à genoux les Vietnamiens combattants.

Eisenhower ne propose rien d'autre que de pousser jusqu'au bout le pari que les Etats-Unis ont déjà perdu : puisque les raids sur le Nord et 300.000 G.I. dans le Sud ne suffisent pas, que l'on mette en œuvre cet ultime degré de la torture que peut subir un peuple : la panoplie nucléaire.

Le calcul de l'ancien président se fonde sur un précédent, dont il livre du reste une interprétation inédite : en Corée, la menace seule aurait suffi. Mais il obéit aussi à une certaine constance historique.

Les Etats-Unis ne sont pas guéris d'avoir, en 1945, mis fin à la guerre contre le Japon par le moyen de bombardements atomiques. Ils oublient — certains n'ont jamais compris — que pour une puissance comme l'impérialisme japonais, il y a un peu plus de vingt ans, aucune autre alternative ne pouvait se présenter que de dominer ou de capituler. Le peuple vietnamien n'est pas dans ce cas. Il ne veut dominer que son propre destin. Première différence capitale.

Eisenhower lui-même, lorsqu'il com-

mandait les forces des démocraties liguées contre Hitler, concevait la victoire comme le résultat d'un pur rapport de forces. La manière dont il raconte lui-même cette grande aventure collective, dans « Croisade en Europe », montre une sorte d'entrepreneur de démolition, qui ne se résout à l'assaut sur le continent européen que lorsqu'il possède la certitude que les moyens accumulés surclassent ceux de l'adversaire, avec une marge de sécurité énorme. Il est évident que si les Vietnamiens raisonnaient comme l'ex-président, ils n'auraient jamais pris les armes ou, les ayant prises, les auraient déposées depuis longtemps. Seconde différence, qui fait du chantage atomique une illusion infiniment plus grosse de conséquences que l'illusion de la capitulation par les bombardements « conventionnels » sur le Nord-Vietnam.

## Danger pour le monde

**V**OILA pourquoi, si l'opinion en Amérique n'arrive pas à échapper au vertige de la force devenue folle, l'opinion mondiale a pris ces jours-ci une conscience plus juste des dangers que la poursuite de la guerre américaine et les conseils incongrus d'un Eisenhower font courir au monde.

Le pape, le secrétaire général de l'O.N.U. ne jouent pas la comédie lorsqu'ils lancent des cris d'alarme et d'angoisse. Ce sont plutôt tous ceux qui feignent de croire que la guerre du Vietnam reste une guerre locale qui jouent.

Les Chinois ne croient déjà plus que le conflit puisse être localisé bien longtemps ; c'est à cette lumière qu'il faut suivre l'évolution de la ligne du Parti communiste chinois.

Les Vietnamiens les plus humbles, les plus privés de moyens de se faire entendre, ne le croient pas eux-mêmes lorsqu'ils prêtent leur figuration à cette pantalonade des « élections » organisées par le général Ky : une affaire qui les dépasse infiniment dispose d'eux. Quel argument on pourra tirer, à Washington, de ces « participations massives », ce n'est plus l'affaire de ces figurants. Mais la farce est quand même trop mince pour que quoi que ce soit ait changé, en mieux ou en pis. Dans les calculs de Johnson, c'est un coup pour rien. Un échec « électoral » avoué aurait signifié que l'on a commencé à penser froidement à Washington. Il n'en est rien.